



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec Schindler, un contrat de maintenance pour les ascenseurs de l'Hôtel d'entreprises de Jonzac. Ce contrat prend effet au 1^{er} février 2022, pour une durée de 1 an. Le montant de ce contrat est de 1 740 € TTC.
- Avec Stanley Sécurité un contrat de télésurveillance pour l'Hôtel d'entreprises de Jonzac. Ce contrat prend effet au 4 février 2022, pour une durée de 60 mois. Le montant de ce contrat est de 331 € HT d'abonnement mensuel, auxquels s'ajoutent le 600 € TTC de frais d'installation.

Fait à Jonzac,

Le 22 FEV. 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 7
17501 JONZAC C

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M Jean-Michel RAPITEAU